



Association loi 1901, 70 rue saint Charles 75015 PARIS - CCP PARIS 51 578 09 V
contact@defense-beaugrenelle.org - http://defense-beaugrenelle.org/

LE QUARTIER BEAUGRENELLE ATTIRE ACTIVITÉS ET NUISANCES

COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LES PREMIÈRES
N'ACCOMPAGNENT PAS AUTOMATIQUEMENT LES AUTRES !

LETTRE INFOS
21 Mars 2022

VENEZ NOMBREUX AU CONSEIL DE QUARTIER EMERIAU-ZOLA
LUNDI 28 MARS de 19H à 21H
à l'ÉCOLE PRIMAIRE / 12, rue FONDARY

Ordre du jour :

- Pistes cyclables de la rue LINOIS
- Sécurité & Aménagement de la dalle

Points d'étape :

- Réforme du PLU
- « Embellir mon quartier »

Le quartier BEAUGRENELLE – CHARLES MICHELS – RUE SAINT-CHARLES sous l'effet du Centre commercial change profondément de nature.

De résidentiel il est devenu commercial.

De multiples ventes d'immeubles font l'objet d'opérations immobilières sur et sous la Dalle.

De plus en plus de salariés de clients potentiels, de jeunes étudiants, de promeneurs, de touristes le fréquentent, s'y retrouvent dans des équipements de restauration rapide, de cafés de plus en plus festifs.

La **SEMPARISEINE**, et l'opérateur **ORANGE**, en vendant plusieurs immeubles à des fonds d'investissement organisent la spéculation immobilière. Aucune surface n'est conservée pour des équipements publics alors que nous en avons besoin, à condition bien sûr que la Ville de Paris, ou l'État aient l'intention de répondre aux besoins des habitants du quartier et du 15ème arrondissement, en matière de santé, d'équipements sportifs, culturels, universitaires.

Il ne suffit pas de compter sur quelques centaines d'enfants de moins à scolariser à Paris pour laisser penser que des locaux scolaires seront bientôt disponibles pour d'autres activités. Sauf de décider que dans ces écoles, l'Education Nationale et la Ville de Paris feraient le choix de ne pas améliorer les conditions d'accueil des élèves et d'enseigner d'autres disciplines, comme la musique et le dessin !

Heureusement que les textes en vigueur n'ont pas permis que la société HLM DOMAXIS cède à un promoteur privé son immeuble du 40 rue Saint-Charles dont le projet était de construire un hôtel de luxe. La Ville de Paris heureusement et nous ne pouvons que nous en réjouir a préempté cet

immeuble pour le transformer en logements pour étudiants. Dommage que la nouvelle construction prévoit une surélévation à 7 étages, cachant les fenêtres de certains locataires de l'immeuble, en place depuis 40 ans, et privant de clarté les appartements de la rue Rouelle.

La création d'une plate-forme logistique de la filiale de LA POSTE rue KELLER, en partie dans les sous-sols va permettre l'emploi de 100 salariés. Nous avons pris connaissance du permis de construire et avons constaté qu'aucune étude d'impact n'avait été fournie. **Pourtant cette activité engendrera une circulation routière supplémentaire et les habitants de la Rue KELLER déjà arrière-cour du centre commercial ne tireront aucun bénéfice de cette nouvelle activité.** Au contraire, les trottoirs seront toujours plus encombrés et la protection des piétons encore moins garantie.

Le projet « RÉINVENTER LA SEINE » se met en place.

Les bateaux de croisière s'installent Pont des Cadets de Saumur (ancien Pont de Grenelle) créant des allers et venues d'autocars, de camions de livraison, de taxis, sans que soit pensées les répercussions sur la pollution, l'environnement. Pas de police non plus pour sanctionner ces bateaux quand ils dégazent sur la Seine.

A quand une étude d'impact pour évaluer et chiffrer la situation dans le quartier en prenant en compte la situation dans tous ses aspects, y compris la sécurité sur la dalle ? Elle nécessitera un débat avec les habitants pour que des solutions soient trouvées.

Les habitants eux attendent que les pouvoirs publics assument leurs responsabilités.

NOUVELLES DU QUARTIER - QUOI DE NOUVEAU EN CE MOIS DE MARS ?

SANS RÉPONSE CLAIRE DONNÉE PAR LA POSTE ET LES ÉLUS A NOS QUESTIONS DEVANT LE CONSEIL DE QUARTIER DE NOVEMBRE 2011, NOUS NOUS SOMMES PROCURÉ LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LES DOCUMENTS S'Y RAPPORANT

Qu'avons-nous appris ?

Si la partie du permis du pôle logistique semble claire, le document ne concerne absolument pas la construction d'un immeuble de bureaux à la place de la crèche, ni la réhabilitation de la dalle. Il s'agit bien d'une 2^{ème} tranche. Un concours d'architecte est annoncé.

D'où notre inquiétude : combien de temps va durer le provisoire puisqu'actuellement la dalle est en cours de démolition ?

Des questions techniques ne sont pas réglées : le renforcement des poutres se fera par-dessus pour ne pas gêner l'exploitation des locaux en dessous. D'où un quadrillage très inesthétique à prévoir sur la dalle.

Et quand cela se fera-t-il ? Est-il prévu un autre permis de construire ? Comment vont se coordonner l'ensemble des travaux d'étanchéité ? Qui réalisera la poutraison et la végétalisation ? Et surtout qui sera responsable de la gestion et de l'entretien ?

Autre question : comment va s'organiser la circulation piétonne sur la dalle ?

Pour assurer la continuité du cheminement d'est en ouest comment sera-t-elle assurée pour les piétons allant de ZOLA/JAVEL aux passerelle Keller et Monoprix ?

Bizarre qu'un permis délivré en AOÛT 2020 fasse l'objet d'autant de questions après avoir été présenté (mal !) devant un Conseil de Quartier !

LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LA VILLE DE PARIS DOIVENT SE MÊLER DE LA VIE QUOTIDIENNE DES LOCATAIRES DE LA TOUR 26 RUE LINOIS ET INTERVENIR AUPRES DU BAILLEUR

Alors que le coût des travaux de réhabilitation s'est élevé à 17 millions 842.000 euros, l'opération elle-même à 25 millions 187.000 euros, 192 LOCATAIRES de la S.A. de HLM BATIGÈRE constatent une dégradation inquiétante de leur vie quotidienne dans cette tour classée I.G.H. :

- Ascenseurs en panne constante,
- Absence de gardiennage, et de personnel de proximité,
- Fuites d'eau récurrentes, mauvaises évacuations en raison de canalisations en mauvais état,
- Dysfonctionnement de portes de paliers et porte-fenêtre,
- Insécurité dans l'immeuble (porte de hall déficiente malgré digicode, caméra de surveillance non branchée).

Nous devons aussi rappeler que si les locataires entrés depuis le 1^{er} décembre 2011 se sont vus attribuer un appartement rénové, les anciens locataires sont dans des appartements vétustes, n'ayant bénéficié d'aucune rénovation !

IL EST TEMPS QUE LES ENGAGEMENTS SOIENT TENUS ! ET QUE LES LOCATAIRES PUISSENT JOUIR PLEINEMENT DE LA CHOSE LOUÉE !

IL EST TEMPS QUE LE BAILLEUR « CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS – HABITAT SOCIAL » reconnaisse qu'il s'est trompé depuis plusieurs années dans le calcul du loyer des appartements de sa résidence BEAUGRENELLE. Volontairement ou pas ? Aujourd'hui il l'a reconnu, devant la Commission de conciliation, donnant ainsi raison à l'AMICALE C.N.L. **Pourquoi ce bailleur social traîne-t-il dans le remboursement des sommes dues aux locataires ? Les pouvoirs publics doivent s'en mêler !**

SQUARE PABLO CASALS

Quel plaisir de voir tous ces enfants jouer dans le square PABLO CASALS utilisant pleinement les équipements financés dans le cadre du Budget participatif ! Dommage que quelques crétins défigurent ces jeux en les couvrant de graffitis. Merci au Service des Jardins de la Ville qui se sont empressés de les faire disparaître.

Les riverains du quartier qui utilisent le chemin piétonnier, prolongement de la rue HERICART, pour rejoindre la rue LINOIS, souhaitent maintenant que l'entrée de ce square par la rue EMERIAU soit repensé et embelli. **Pourrait-on en entendant faire en sorte de supprimer les retenues d'eau stagnant en permanence ? N'y a-t-il pas un moyen d'allier l'abaissement des trottoirs pour les personnes en fauteuil roulant ou avec poussettes et éviter que les piétons enjambent ces eaux stagnantes ?** Cette remarque concerne d'autres endroits du quartier !

BREVES DU QUARTIER

POUR RÉCUPÉRER SON DOSSIER MÉDICAL AUPRES DU CENTRE VIALA - et AUPRES DE SON MÉDECIN DE VILLE Rappel de la LOI :

Par la loi du 2 mars 2002 les patients ont le droit d'obtenir leur dossier médical. En cas de non obtention, les patients peuvent saisir la commission interne de l'établissement privé ou public en cas de refus ou le Conseil départemental de l'Ordre des médecins s'il s'agit d'un médecin libéral (*même retraité*), voire le juge des référés ou le tribunal administratif du lieu d'exercice du médecin. Les dossiers doivent être communiqués sous huit jours s'il s'agit d'informations de moins de 5 ans, 2 mois dans les autres cas.

La conservation des dossiers pendant 20 ans par les médecins libéraux est conseillée par le Conseil de l'Ordre et la possibilité d'engager la responsabilité du médecin est de 10 ans pour les patients.

RHINOCÉROS Bar – HALTE AUX NUISANCES SONORES NOCTURNES !

Des adhérents du Comité de Défense, ainsi que des résidents habitant des copropriétés situées au carrefour LOURMEL / THEATRE ont tenu à alerter le Comité au sujet de nuisances sonores nocturnes, subis par ces derniers, jusqu'à plus de deux heures du matin, et ce 7 jours sur 7... En effet, ces nuisances sonores proviennent des terrasses extérieures occupées par la clientèle du « Rhinocéros Bar ».

Très dur pour les habitants de ce quartier de pouvoir dormir avant trois heures du matin !!

Quand les pouvoirs publics vont ils intervenir pour régler ce problème de façon durable ? D'autant que la saison estivale se profilant, il devient encore plus urgent et nécessaire, que ce commerce respecte définitivement les nuits des habitants de ce quartier.

AMENAGEMENT DE LA RUE LINOIS ET DES PISTES CYCLABLES

Sans aucune information, ni concertation, la VILLE DE PARIS a aménagé la rue LINOIS, de la place FOREST à la PLACE CHARLES MICHELS, en tentant d'installer en site propre, deux pistes cyclables déjà existantes. Pour cela, deux voies de circulation automobile ont été supprimées. Ces deux pistes, ne font pas partie d'un plan d'ensemble et ne permettent qu'une centaine de mètres de circulation puisque aucune piste n'existe au débouché de la place CHARLES MICHELS. La Ville de Paris consciente de la situation, a donc fait savoir qu'il s'agissait d'une expérimentation, groupée avec une mise en sécurité d'un carrefour très dangereux EMERIAU/LINOIS/PEIGNOT.

Or, cette expérimentation se poursuit depuis plusieurs mois, sans qu'aucun échange n'ait lieu avec les riverains et leurs associations. Pire, l'amicale des locataires de la Tour BEAUGRENELLE qui a recueilli 150 signatures sur une pétition réclamant une mise en sécurité devant l'immeuble a adressé plusieurs lettres à la MAIRE DE PARIS, et à M.BELLIARD, l'ADJOINT chargé des pistes cyclables. L'AMICALE n'a reçu aucune réponse à ses courriers.

Depuis plusieurs mois, les accidents se succèdent avec des dégâts corporels.

Cet aménagement est la cause d'embouteillages permanents, obligeant les piétons à traverser au milieu des voitures, gênant la circulation des lignes de bus 30 et 70.

Plus grave encore, les cyclistes et les piétons sont en totale insécurité, et les riverains vivent dans les klaxons et la pollution.

PETITION :

JE DEMANDE QUE L'AMENAGEMENT EXPERIMENTAL DE LA RUE LINOIS soit abandonné

TANT QU'UNE CONCERTATION NE SERA PAS ORGANISÉE SUR PLACE PAR LA VILLE DE PARIS AVEC les RIVERAINS, LEURS ASSOCIATIONS ET LEURS AMICALES DE LOCATAIRES.

À NOUS RETOURNER au 70, RUE SAINT-CHARLES ou A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES D'UN DE NOS RESPONSABLES

NOM	Prénom	Adresse	Date	Signature

LE 3 FEVRIER 2022, UNE VRAIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, en PRÉSENCE DE NOS ADHÉRENTS :

Enfin, nous avons pu nous retrouver à la MAISON POUR TOUS, rue VIOLET, pour débattre de nos activités de 2021, année difficile, réduites par les règlements sanitaires et nos difficultés à regrouper nos adhérents des années précédentes.

Cette mauvaise période est derrière nous et en présentant les grandes lignes de ce que sera notre programme pour les mois à venir, Christophe GRANGÉ, au nom du Conseil d'administration a démontré que nous étions au plus près des besoins des habitants et du quartier.



Nous le connaissons bien ce quartier, nous y vivons, certains d'entre nous depuis très longtemps, nous y sommes locataires, co-propriétaires, nous achetons dans les mêmes magasins, nous empruntons le métro, les bus, certains vont à l'église, d'autres n'y vont pas, nos enfants et nos petits enfants fréquentent les mêmes écoles, privés ou publiques, et nous subissons les mêmes nuisances.

Nous voulons :

- UN QUARTIER PLUS PROPRE. NOUS POUVONS L'OBTENIR SI LA VILLE DE PARIS HONORE SES PROPRES DECISIONS,
- UN CENTRE DE SANTE MUNICIPAL AVEC LE MEME STATUT QUE VIALA,
- UNE VOIRIE ET DES TROTTOIRS MIEUX ENTRETENUS,
- UN BUREAU DE POSTE AVEC DES LOCAUX ET DU PERSONNEL SUPPLEMENTAIRES,
- UN VRAI COMMISSARIAT ET UNE POLICE DE PROXIMITE DANS LES RUES,
- DES RUES SECURISEES POUR LES PIETONS, LES CYCLISTES, LES TROTTINETTES,
- AUCUN EQUIPEMENT SUPPLEMENTAIRE SUR LES TOITS DU CENTRE COMMERCIAL,
- UN VRAI PROGRAMME POUR EMBELLIR LES RUES DE LA SOUS-DALLE.

Nous regrettons sur ces sujets, les fausses concertations, les décisions qui sont prises sans consultation. Mais nous nous rassemblons pour faire reconnaître nos droits, résister et lutter. Nous avons élu pour diriger notre COMITÉ un conseil d'administration, et un PRÉSIDENT, Christophe GRANGÉ que vous découvrirez au fur et à mesure de nos contacts et actions.

J'ADHERE AU COMITE DE DEFENSE DE BEAUGRENELLE - FRONT DE SEINE - CHARLES MICHELS pour 2022

NOM : Prénom :

ADRESSE : Téléphone :

ADRESSE MAIL :

MONTANT DU VERSEMENT : COTISATION 5 € + DON € = € en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité de Défense de BEAUGRENELLE

Date :

A RENVOYER AU COMITÉ DE DÉFENSE DE BEAUGRENELLE 70, rue SAINT-CHARLES 75015 PARIS